
COMMUNIQUÉ

Source : Fonds de revenu Supremex

Contact : Stéphane Lavigne, CA
Vice-président et chef de la direction financière
(514) 595-0555

FONDS DE REVENU SUPREMEX : RÉSULTATS DU TROISIÈME TRIMESTRE 2006

- À ne pas diffuser aux États-Unis ou sur les fils de presse des États-Unis -

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Produits d'exploitation de 48,6 M \$ vs 48,2 M \$ au T3 2005• BAIIA de 12,1 M \$• Ratio de distribution de 86,7 % pour le trimestre et 84,8 % depuis la constitution du Fonds |
|---|

Montréal (Québec), le 8 novembre 2006 – Le Fonds de revenu Supremex (« le Fonds »), le plus grand fournisseur canadien d'enveloppes standards et sur mesure (TSX : SXP.UN), a annoncé aujourd'hui le maintien des produits d'exploitation au cours du troisième trimestre terminé le 30 septembre 2006.

Les données financières suivantes comprennent les résultats du Fonds couvrant la période de 184 jours terminée le 30 septembre 2006 ainsi que les résultats des activités acquises pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2005 et pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2006.

Au cours du troisième trimestre de l'exercice 2006, le Fonds a généré des produits d'exploitation de 48,6 millions \$ comparativement à 48,2 millions \$ pour la période correspondante de l'an dernier. Les produits d'exploitation du trimestre se sont accrus de 5,1 % pour totaliser 8,2 millions \$ aux États-Unis tandis qu'ils sont demeurés stables au Canada à 40,4 millions \$.

Le BAIIA du trimestre s'est élevé à 12,1 millions \$, soit un niveau semblable au BAIIA rajusté du troisième trimestre de 2005.

L'encaisse distribuable s'est élevée à 10,4 millions \$ au troisième trimestre et à 21,2 millions \$ depuis la création du Fonds le 31 mars 2006. Le ratio de distribution du Fonds, soit les fonds distribués en pourcentage des fonds générés aux fins de distribution, s'est établi à 86,7 % au troisième trimestre de 2006 et à 84,8 % depuis la création du Fonds. L'excédent des fonds générés aux fins de distribution s'explique par le calendrier des investissements nets en capital de maintien et par la réduction des frais financiers en raison des liquidités générées au cours du trimestre.

« En quelques trimestres, Supremex a déjà démontré sa capacité de tenir ses promesses, à savoir être un fonds de revenu stable qui génère des produits, une rentabilité et, surtout, une encaisse distribuable hautement prévisibles, » a déclaré Gilles Cyr, président et chef de la direction du Fonds.

« Le 31 octobre dernier, le gouvernement fédéral a modifié sans aucune consultation les règles du jeu relatives aux fiducies de revenu. À l'instar des autres fiducies canadiennes de revenu, Supremex a dû encaisser un recul significatif de la valeur de ses unités. Cette semaine a donc été très attristante pour l'ensemble des investisseurs dans les fonds de revenu. Je tiens toutefois à souligner que ces changements n'affectent d'aucune façon les activités actuelles de Supremex. Nous disposons d'un financement suffisant pour continuer d'aller de l'avant avec notre stratégie de croissance. De plus, les changements fiscaux annoncés n'affecteront Supremex qu'en 2011, ce qui nous laisse amplement de

temps pour réviser notre stratégie d'ensemble de manière à maximiser la valeur intrinsèque de l'avoir de nos détenteurs de parts à long terme. »

Au cours des neuf premiers mois de l'exercice 2006, Supremex a généré des produits d'exploitation de 145,8 millions \$ comparativement à 145,9 millions \$ pour la période correspondante de 2005 tandis que le BAIIA rajusté s'est élevé à 35,8 millions \$ comparativement à 35,7 pour la période correspondante de l'an dernier.

Le 31 mars 2006, le Fonds a clôturé son premier appel public à l'épargne avec l'émission de 17 500 000 parts du Fonds au prix unitaire de 10 \$ pour un produit net de 165,1 millions \$. Le 28 avril 2006, suite à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires, 2 500 000 parts additionnelles du Fonds ont été émises, faisant passer le produit net total à 189,2 millions \$.

Changement organisationnel

À la fin d'octobre dernier, Jean Moreau a quitté ses fonctions de vice-président et directeur général – région Est afin de relever de nouveaux défis. M. Moreau occupait ce poste depuis le début de 2006. Suite à ce départ, Gilles Cyr, président et chef de la direction du Fonds, assumera également le rôle de directeur général, région Est, une fonction qu'il a déjà occupé entre 1995 et le début de 2006.

Appel conférence

Un appel conférence diffusant les résultats du troisième trimestre sera transmis sur les sites <http://supremex.com> ou <http://events.onlinebroadcasting.com/supremex/110906/index.php?l=fr> à 10h30, heure de l'Est, le 9 novembre 2006 et il sera disponible subséquemment sur ces sites Internet.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs liés au rendement futur du Fonds. Ces énoncés sont fondés sur nos hypothèses, attentes et estimations actuelles à propos de la croissance, des résultats d'exploitation, de la performance et des opportunités futurs de Supremex. L'information prospective qui figure dans le présent rapport de gestion est fondée sur les estimations, les attentes et les hypothèses actuelles de la direction ainsi que sur l'information disponible du Fonds à la date des présentes. Les énoncés prospectifs, sont assujettis à certains risques et incertitudes, et les résultats réels pourraient différer de manière importante de ces conclusions, prévisions ou projections énoncées dans cette information prospective. Les risques et incertitudes sont abordés tout au long du rapport de gestion pour le deuxième trimestre de 2006 et, notamment, à la rubrique « Facteurs de risque ». Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Le Fonds n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement à moins d'y être tenu selon les lois sur les valeurs mobilières applicables.

Pour obtenir plus de détails, veuillez vous référer aux états financiers ci-joints. Les états financiers ainsi que le rapport de gestion sont disponibles sur les sites <http://www.sedar.com> et <http://supremex.com>.

Mesures non conformes aux PCGR

Le BAIIA désigne le bénéfice découlant des activités poursuivies avant frais de financement nets, impôts sur les bénéfices, amortissement des immobilisations corporelles, des actifs incorporels, de la rémunération différée et du gain à la cession de matériel et d'outillage.

Le BAIIA rajusté est le BAIIA rajusté pour tenir compte de la conversion, à la clôture du financement public, d'une partie du régime d'intéressement de la direction de Supremex en parts du Fonds ainsi que de la charge non monétaire reliée à la réévaluation des stocks à leur juste valeur estimative au moment de l'acquisition de Supremex par le Fonds.

La direction estime que l'encaisse distribuable est une mesure de rendement généralement utilisée par les fonds de revenu canadiens comme indicateur de la performance financière. L'encaisse distribuable est définie comme étant les flux de trésorerie des activités d'exploitation ajustés de la variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement, de la variation des obligations au titre des avantages complémentaires de retraite, de la variation de l'actif au titre des prestations de retraite constituées, de

la charge non monétaire reliée à la réévaluation des stocks et des investissements nets en capital de maintien. L'encaisse distribuable est importante car elle donne aux investisseurs une indication de l'encaisse disponible à des fins de distribution aux porteurs de parts.

Le BAIIA, le BAIIA rajusté et l'encaisse distribuable ne constituent pas des mesures du rendement selon les PCGR et n'ont pas de significations normalisées prescrites par les PCGR. Par conséquent, le BAIIA, le BAIIA rajusté et l'encaisse distribuable peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Les investisseurs sont avisés que le BAIIA, le BAIIA rajusté et l'encaisse distribuable ne doivent pas être considérés comme des mesures de remplacement du bénéfice net établis conformément aux PCGR comme indicateurs du rendement du Fonds ou comme des mesures de remplacement des flux de trésorerie d'exploitation, d'investissement et de financement comme mesure de la liquidité et des flux de trésorerie.

À propos du Fonds

Le Fonds de revenu Supremex est le plus grand fabricant et distributeur d'une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et de produits connexes au Canada. Avec 13 installations dans neuf villes situées dans sept provinces, Supremex est le seul fabricant national d'enveloppes au Canada et compte environ 750 employés. Cette présence nationale lui permet de fabriquer des produits en réponse aux exigences de grands clients nationaux, comme d'importantes sociétés canadiennes, des revendeurs nationaux et des organismes publics, de même que des marchands de papier et des fournisseurs de processus et de solutions.

États financiers consolidés

Fonds de revenu Supremex

Non vérifié

Pour les périodes de trois mois et 184 jours terminées le 30 septembre 2006

Tous les montants sont présentés en dollars canadiens

Fonds de revenu Supremex**BILAN CONSOLIDÉ**

Au 30 septembre 2006

Non vérifié

\$

ACTIF (note 11)**Actif à court terme**

Trésorerie	8 054 677
Débiteurs (note 4)	26 906 706
Impôts sur les bénéfiques à recevoir	2 978 466
Stocks (note 5)	15 754 580
Charges payées d'avance	2 056 773
Total de l'actif à court terme	55 751 202

Immobilisations corporelles, montant net (note 6)	42 036 766
Actif au titre des prestations de retraite constituées (note 7)	5 649 430
Actifs d'impôts futurs (note 12)	6 132 449
Frais de financement reportés, montant net (note 8)	452 458
Actifs incorporels, montant net (note 9)	53 393 532
Écart d'acquisition (note 2)	245 171 998
	408 587 835

PASSIF ET CAPITAUX PROPRES**Passif à court terme**

Créditeurs et charges à payer (note 10)	23 052 273
Distribution à payer	2 999 658
Somme payable à Cenveo (note 2)	5 617 322
Total du passif à court terme	31 669 253

Facilité d'emprunt à terme (note 11)	75 000 000
Passifs d'impôts futurs (note 12)	23 990 018
Obligation au titre des avantages de retraite (note 7)	755 600

Capitaux propres

Capital des porteurs de parts (note 13)	302 300 852
Rémunération différée (note 13)	(20 650 130)
Déficit	(4 477 758)
	277 172 964
	408 587 835

Engagements, éventualités et garanties (note 15)
Événements postérieurs à la date du bilan (note 19)

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom des fiduciaires :

Par : (Signé) L.G. Serge Gadbois

Fiduciaire

Par : (signé) Gilles Cyr

Fiduciaire

Fonds de revenu Supremex

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU DÉFICIT CONSOLIDÉ

Non vérifié

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2006 \$	Période de 184 jours terminée le 30 septembre 2006 \$
Produits	48 635 679	96 804 834
Coût des ventes, frais de vente et d'administration	36 489 171	77 038 721
Bénéfice avant les éléments suivants	12 146 508	19 766 113
Amortissement des immobilisations corporelles	894 648	1 754 434
Amortissement des actifs incorporels	1 405 500	2 826 468
Amortissement de la rémunération différée	1 476 165	2 968 508
Gain à la cession de matériel et d'outillage	(145 958)	(227 409)
Frais de financement, montant net (note 11)	970 023	2 052 608
	4 600 378	9 374 609
Bénéfice avant les impôts sur les bénéfices	7 546 130	10 391 504
Impôt sur les bénéfices (récupération) (note 12)	(410 802)	(3 128 686)
Bénéfice net de la période	7 956 932	13 520 190
Déficit, début de la période	(3 435 715)	—
Distribution déclarée (note 14)	(8 998 975)	(17 997 948)
Déficit, fin de la période	(4 477 758)	(4 477 758)
Bénéfice net de base et dilué par part	0,2541	0,4318
Nombre moyen pondéré de parts en circulation (note 13)	31 311 667	31 311 667

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Fonds de revenu Supremex

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

		Non vérifié
	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2006	Période de 184 jours terminée le 30 septembre 2006
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net de la période	7 956 932	13 520 190
Éléments sans effet sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	894 648	1 754 434
Amortissement des actifs incorporels	1 405 500	2 826 468
Amortissement de la rémunération différée	1 476 165	2 968 508
Amortissement des frais de financement	32 344	65 042
Gain à la cession de matériel et d'outillage	(145 958)	(227 409)
Impôts futurs (récupération)	(633 025)	(3 350 909)
Variation des obligations au titre des avantages complémentaires de retraite	(4 000)	(8 000)
Variation de l'actif au titre des prestations de retraite constituées	(251 467)	(494 930)
Variation nette des soldes hors caisse du fonds de roulement	5 601 397	8 917 689
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	16 332 536	25 971 083
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise (note 2)	—	(207 752 714)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 194 609)	(3 509 967)
Produits à la cession d'immobilisations	151 064	373 473
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(1 043 545)	(210 889 208)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Émission de parts de fiducie relatives au premier appel publique à l'épargne (note 2)	—	175 000 000
Émission de parts de fiducie suite à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires (note 2)	—	25 000 000
Émission de parts de fiducie aux dirigeants (note 2)	—	23 642
Charges liées à l'émission initiale de parts de fiducie (note 2)	—	(16 217 723)
Frais de financement versés	—	(517 500)
Produit de la facilité d'emprunt à terme	—	75 000 000
Remboursement de montants à payer à une entité sous contrôle commun	—	(26 692 327)
Remboursement du billet à payer à Cenveo (note 2)	—	(23 625 000)
Distributions payées sur les parts	(8 998 975)	(14 998 290)
Flux de trésorerie des activités de financement	(8 998 975)	192 972 802
Augmentation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	6 290 016	8 054 677
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de la période	1 764 661	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de la période	8 054 677	8 054 677
Informations additionnelles		
Intérêts payés	1 044 443	3 126 340
Impôts sur le revenu payé	39	12 039

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET MODE DE PRÉSENTATION

Le Fonds de revenu Supremex (le « Fonds ») est une fiducie sans personnalité morale à capital variable, établie sous le régime des lois de la province de Québec conformément à une déclaration de fiducie datée du 10 février 2006, qui peut être modifiée, complétée ou mise à jour de temps à autre. Le Fonds a été créé dans le but de faire indirectement l'acquisition et de détenir toutes les actions de Supremex Inc. et les actifs nets de la division de Cenveo Depew (« Supremex »). Le Fonds est demeuré inactif jusqu'à ce qu'il fasse l'acquisition de Supremex le 31 mars 2006 (note 2). Les états des résultats et des flux de trésorerie comprennent les opérations du Fonds pour les périodes de trois mois et 184 jours terminées le 30 septembre 2006.

Les activités de Supremex consistent à fabriquer et distribuer une vaste gamme d'enveloppes génériques et personnalisées et de produits connexes.

Les activités de Supremex suivent une tendance saisonnière avec des produits d'exploitation plus élevés durant la période d'août à février surtout en raison du nombre accru d'envois postaux liés à des événements comme le retour à l'école, les levées de fonds, la saison des Fêtes et la période des impôts. Par conséquent, il est possible que les produits et le rendement financier de Supremex pour les périodes de trois mois et 184 jours terminées le 30 septembre 2006, ne reflètent pas les produits et le rendement financier auxquels on pourrait s'attendre pour un exercice complet.

2. PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISES

Le 31 mars 2006, le Fonds a conclu son premier appel public à l'épargne moyennant la vente de 17 500 000 parts de fiducie (les « parts de fiducie ») au prix de 10 \$ la part, pour un produit net total de 165 093 194 \$, déduction faite d'un montant de 9 906 806 \$ représentant la rémunération des preneurs fermes de 9 625 000 \$ et d'autres frais d'émission de 5 217 723 \$ moins les impôts futurs y afférents de 4 935 917 \$.

Le 31 mars 2006, parallèlement au premier appel public à l'épargne, le Fonds a acquis Supremex de Cenveo et/ou ses sociétés liées (« Cenveo ») pour un montant de 331 641 239 \$. La contrepartie versée à Cenveo pour cette acquisition comprenait des liquidités au montant de 212 924 527 \$, des parts de la fiducie d'une valeur de 89 474 390 \$, une somme payable au montant de 5 617 322 \$ relatif à un ajustement du fonds de roulement et un billet à payer de 23 625 000 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

2. PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISES – (suite)

L'acquisition a été comptabilisée selon la méthode de l'acquisition et les résultats d'exploitation de Supremex ont été inclus dans les résultats du Fonds à compter de la date d'acquisition. Les présents états financiers consolidés reflètent la répartition de la contrepartie versées pour les actifs acquis et les passifs assumés à leur juste valeur attribuée, comme suit :

	Supremex Inc.	Division de Cenveo Depew	Total \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 171 813		5 171 813
Débiteurs	27 077 695	378 589	27 456 284
Stocks	20 539 428	467 509	21 006 937
Impôts sur les bénéficiaires à recevoir	5 503 249		5 503 249
Charges payées d'avance	1 138 130	28 925	1 167 055
Immobilisations corporelles	40 253 650	173 647	40 427 297
Actifs au titre de prestations de retraite constituées	5 154 500		154 500
Actifs d'impôts futurs	1 338 811		1 338 811
Immobilisations corporelles	56 220 000		56 220 000
Écart d'acquisition	245 171 998		245 171 998
Créditeurs et charges à payer	(21 371 322)	(200 262)	(21 571 584)
Montant à payer à une entité sous contrôle commun	(26 692 327)		(26 692 327)
Passifs d'impôts futurs	(27 949 194)		(27 949 194)
Obligation au titre des avantages complémentaires de retraite	(763 600)		(763 600)
Actif net acquis	330 792 831	848 408	331 641 239
Contrepartie			
Liquidités			212 924 527
Parts de fiducie			89 474 390
Somme à payer à Cenveo			5 617 322
Billet à payer à Cenveo			23 625 000

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

2. PREMIER APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE ET ACQUISITION D'ENTREPRISES – (suite)

Dans le cadre de cette acquisition, 2 364 228 parts évaluées à 23 642 280 \$ ont été émises à certains dirigeants pour une contrepartie de 23 642 \$ au comptant, modifiant le régime d'intéressement de la direction. Ces parts sont placées en mains tierces et 50 % seront libérées le 31 mars 2008, 25 % le 31 mars 2009 et 25 % le 31 mars 2010. Elles pourront cependant être libérées par anticipation dans certaines circonstances ou si elles sont cédées à Supremex pour une considération symbolique de 0,01 \$ la part en cas de départ volontaire de l'employé ou de congédiement pour un motif valable avant l'expiration de la période d'entiercement de quatre ans. La valeur initiale de ces parts, déduction faite de la contrepartie au comptant reçue, est constatée au titre de la rémunération différée et est amortie au titre de la rémunération sur la durée d'acquisition des droits qui y sont rattachés.

La somme payable à Cenveo découle d'un ajustement basé sur le fonds de roulement des entreprises acquises, lequel devrait être arrêté au cours du dernier trimestre de 2006. Il s'agit du seul élément pouvant entraîner un ajustement à la répartition du prix d'acquisition, qui sera constaté lorsque connu.

Le 28 avril 2006, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option pour attributions excédentaires, ce qui a donné lieu à l'émission par le Fonds de 2 500 000 parts de fiducie additionnelles au prix de 10 \$ la part pour un produit total de 25 000 000 \$ et un produit net de 24 090 988 \$, déduction faite d'un montant de 909 012 \$ représentant la rémunération des preneurs fermes de 1 375 000 \$ moins les impôts futurs y afférents de 465 988 \$. Le produit net de l'émission a été utilisé afin de rembourser le billet à payer à Cenveo.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels exigent de la direction qu'elle fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants constatés dans les états financiers et les notes afférentes. De par leur nature, ces estimations sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. Toute modification à ces estimations au cours des périodes futures peut avoir une incidence importante sur les états financiers, laquelle doit être prise en compte au cours de la période où la modification est apportée.

De l'avis de la direction, les états financiers ont été dressés correctement en tenant compte des limites raisonnables en ce qui a trait à l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables qui sont résumées ci-après :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds et de ses filiales. Tous les comptes et toutes les opérations intersociétés importants ont été éliminés à la consolidation. Les états financiers consolidés sont pour la période de trois mois terminée le 30 septembre 2006 et la période 184 jours du 31 mars 2006, date du début des opérations du Fonds, au 30 septembre 2006 inclusivement. Par conséquent, aucune information comparative n'est présentée.

Bénéfice net par part

Le bénéfice net par part est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période. Aux fins du calcul du nombre moyen pondéré de parts en circulation, les parts sont présumées en circulation à compter de la date où elles sont émises. Les parts émises suite à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires le 28 avril 2006 sont considérées émises depuis le 31 mars 2006 compte tenu qu'il était assuré que ces parts soient émises.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie moins les montants tirés sur la facilité de crédit renouvelable.

Stocks

Les matières premières sont comptabilisées au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti ou au coût de remplacement, s'il est inférieur. Les produits en cours et les produits finis sont comptabilisés au coût, y compris la main-d'œuvre et les coûts indirects, selon la méthode du premier entré, premier sorti ou à la valeur de réalisation nette, si elle est inférieure.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

Bâtiments et améliorations des bâtiments	10 à 40 ans
Améliorations locatives	Durée des baux
Matériel et outillage	7 à 15 ans
Mobilier de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES - (suite)

Actifs à long terme

Les actifs à long terme, y compris les immobilisations corporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable des actifs pourrait ne pas être entièrement recouvrable. Un test de dépréciation est effectué lorsque les flux de trésorerie futurs prévus non actualisés provenant d'un actif sont inférieurs à la valeur comptable de ce dernier. La perte de valeur constatée correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur. La durée de vie utile estimative de tous les actifs à long terme est examinée périodiquement et révisée au besoin.

Frais de financement reportés

Les frais de financement liés aux facilités de crédit sont immobilisés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée des facilités de crédit, soit quatre ans.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont des actifs acquis qui n'ont pas d'existence physique et qui respectent des critères particuliers permettant la constatation distincte de l'écart d'acquisition. Les actifs incorporels acquis comprennent principalement les relations clients et des ententes de non-concurrence et sont amortis sur une base linéaire sur une période de dix ans.

Les relations clients font l'objet d'un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Lorsque la valeur comptable des relations clients et des ententes de non-concurrence est moins élevée que leur valeur recouvrable nette comme elle a été établie de manière actualisée, une perte de valeur est constatée dans la mesure où la juste valeur, mesurée en fonction des flux de trésorerie actualisés sur la durée de vie de l'actif lorsque les cours du marché ne sont pas disponibles, est inférieure à la valeur comptable de l'actif.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES – (suite)

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets de l'entreprise acquise. L'écart d'acquisition est soumis à un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il pourrait avoir subi une baisse de valeur. Le test de dépréciation consiste à comparer la juste valeur de l'unité d'exploitation à laquelle se rattache l'écart d'acquisition à sa valeur comptable. Toute dépréciation de la valeur comptable par rapport à sa juste valeur est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel la baisse de valeur s'est produite. Pour évaluer la juste valeur d'une unité d'exploitation, le Fonds utilise la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie.

Constatation des produits

Le Fonds constate des produits lorsque des preuves convaincantes indiquent qu'un accord est intervenu, que la livraison des biens a eu lieu, que le prix est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. En outre, lorsque le client demande d'effectuer l'opération sous forme de vente à livrer, les produits sont constatés lorsque le client est facturé pour les biens qui ont été produits, emballés et préparés pour l'expédition. Ces biens sont isolés des stocks qui sont destinés à être vendus, le risque inhérent à la propriété des biens est assumé par le client et les modalités et l'expérience concernant le recouvrement des factures connexes correspondent à toutes les autres ventes.

Le Fonds a des ententes de rabais avec certains clients. Ces rabais sont portés en diminution des produits et sont comptabilisés à l'aide des données sur les ventes et les pourcentages de rabais établis par contrat pour chaque client.

Avantages sociaux futurs

Le Fonds maintient des régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent la quasi-totalité de ses employés. Deux de ces régimes sont hybrides puisqu'ils comportent également un volet à cotisations déterminées. Par le passé, les entreprises acquises offraient également, à un nombre limité d'employés, des régimes d'avantages complémentaires de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui comprenaient des soins de santé, des soins dentaires et une couverture d'assurance vie.

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES – (suite)

Avantages sociaux futurs – (suite)

Le Fonds comptabilise ses obligations au titre de la composante à prestations déterminées de ses régimes de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi et les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les employés est établi par calcul actuariel, au moins à tous les trois ans, selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après la meilleure estimation de la direction à l'égard du rendement des actifs des régimes, de la croissance des salaires, de l'âge du départ à la retraite des employés, et des coûts de soins de santé. Aux fins du calcul du rendement prévu des actifs des régimes, les actifs sont évalués à la juste valeur marchande. Les plus récentes évaluations actuarielles ont été effectuées le 31 décembre 2005.

Le coût des services passés est amorti selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle d'activité des salariés actifs qui est de 15 ans. L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations ou 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si elle est supérieure, est amorti sur la durée résiduelle d'activité des employés actifs.

En ce qui a trait à la composante à cotisations déterminées d'un régime de retraite, la charge de retraite est égale aux cotisations versées par le Fonds.

Impôts sur les bénéfices

Les filiales du Fonds sont sujettes à des impôts sur les bénéfices et utilisent la méthode axée sur le bilan pour les comptabiliser. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés selon les écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs et calculés au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur à la date du bilan. L'incidence des changements de taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts futurs est constatée dans les résultats de la période au cours de laquelle le changement est pratiquement entré en vigueur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES – (suite)

Impôts sur les bénéfices – (suite)

En vertu des modalités actuelles de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada), le Fonds n'est pas assujéti à l'impôt sur les bénéfices dans la mesure où son bénéfice imposable d'un exercice est versé ou payable à un porteur de parts. Par conséquent, aucune provision pour impôts exigibles du Fonds n'est constituée. En outre, le Fonds n'est pas assujéti aux recommandations du chapitre 3465 du manuel de l'ICCA, puisque le Fonds s'est engagé contractuellement à distribuer à ses porteurs de parts la totalité ou la quasi-totalité de son bénéfice imposable et de ses gains en capital imposables qui seraient autrement imposables entre les mains du Fonds. Le Fonds a l'intention de continuer à satisfaire les exigences édictées par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) applicables aux fiducies, et rien n'indique que le Fonds ne réussira pas à satisfaire ces exigences.

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances (Canada) a proposé des changements visant l'imposition de certaines distributions de fiducies de revenu dont les parts sont cotées en bourse. Au terme de cette proposition, si adoptée, le Fonds serait assujéti à un impôt au taux de 31,5 % sur ces distributions et ce, à partir du 1^{er} janvier 2011.

Conversion des devises

Le Fonds suit la méthode temporelle pour convertir en dollars canadiens ses soldes et ses opérations libellés en devises ainsi que sa filiale intégrée. Selon cette méthode, les actifs et les passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les autres éléments du bilan et de l'état des résultats sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et pertes de change sont compris dans le bénéfice net de l'exercice.

Instruments financiers

Le Fonds utilise, à titre de couverture, un instrument dérivé, soit un swap de taux d'intérêt. L'objectif du Fonds en prenant cet instrument est de se protéger contre les variations du taux d'intérêt. Le Fonds n'utilise pas d'instruments dérivés à titre de spéculation. Afin d'être considéré comme instrument de couverture, la relation de couverture doit être désignée comme tel et formellement documentée à l'origine en spécifiant le risque et l'élément couverts. L'instrument dérivé utilisé doit être hautement efficace quant à l'accomplissement de l'objectif de couverture annulant ainsi les variations de flux monétaires de l'élément couvert. Dans les cas où la relation de couverture n'est plus efficace, la comptabilité de couverture ne peut plus être utilisée et tout gain ou perte relatif à cette inefficacité ainsi que les changements futurs de juste valeur sont constatés aux résultats.

Le Fonds a désigné son swap de taux d'intérêt sur sa facilité d'emprunt à terme à taux variables à titre de couverture de la variation des intérêts débiteurs découlant de la variation des taux d'intérêt. Par conséquent, la juste valeur de cet instrument financier et les variations connexes n'ont pas été inscrites dans les états financiers consolidés. Les gains et les pertes sur cet instrument financier sont constatés au moment où les charges couvertes sont engagées.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES – (suite)

Instruments financiers – (suite)

La juste valeur de cet instrument financier est présentée à la note 17. Cette estimation de la juste valeur n'est pas nécessairement une indication du montant que le Fonds pourrait avoir à verser ou pourrait recevoir au cours réel d'opérations de marché. De même, les coûts de transaction potentiels n'ont pas été pris en compte dans l'estimation de la juste valeur.

4. DÉBITEURS

	30 septembre 2006
	\$
Comptes clients	21 893 171
Somme à recevoir de Cenveo	4 000 000
Divers	1 013 535
	26 906 706

5. STOCKS

	30 septembre 2006
	\$
Matières premières	3 696 771
Travaux en cours	298 708
Produits finis	11 759 101
	15 754 580

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 septembre 2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Terrain	7 517 895	—	7 517 895
Bâtiments et améliorations de bâtiments	10 968 419	175 410	10 793 009
Améliorations locatives	552 212	43 538	508 674
Matériel et outillage	24 230 040	1 467 808	22 762 232
Mobilier de bureau	215 177	27 824	187 353
Matériel informatique	308 393	40 790	267 603
	43 792 136	1 755 370	42 036 766

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

7. AVANTAGES DE RETRAITE

(a) Régimes de retraite

Le Fonds offre trois régimes de retraite à prestations déterminées qui couvrent certains salariés et employés horaires qui ont obtenu ces avantages par suite de négociations. Deux de ces régimes sont hybrides puisqu'ils comportent également un volet à cotisations déterminées.

Au 30 septembre 2006, le surplus de la juste valeur des actifs des régimes sur l'obligation au titre des prestations constituées est de 5 649 430 \$ et est constaté comme actif lié au titre des prestations de retraite constituées. La charge liée aux régimes de retraite pour les périodes de trois mois et 184 jours terminées le 30 septembre 2006 est d'environ 425 000 \$ et 865 000 \$ respectivement.

Les hypothèses qui ont servi à calculer la charge de retraite sont les suivantes :

	30 septembre 2006 %
Taux d'actualisation de l'obligation au titre des prestations constituées	5,50
Taux d'actualisation de la charge de retraite nette	5,75
Rendement prévu des actifs des régimes	7,00
Taux de croissance de la rémunération	3,50

(b) Avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite

Les avantages complémentaires de retraite ont trait à des régimes d'avantages complémentaires de retraite et des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi offerts à un nombre limité d'employés qui comprenaient des soins de santé, des soins dentaires et une couverture d'assurance vie qui ne sont pas financés et pour lesquels les obligations au titre des avantages de retraite sont de 755 600 \$ au 30 septembre 2006. La dépense pour les périodes de trois mois et 184 jours terminées le 30 septembre 2006 est d'environ 28 000 \$ et 56 000 \$ respectivement.

8. FRAIS DE FINANCEMENT REPORTÉS

	30 septembre 2006		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	cumulé \$	comptable nette \$
Frais de financement reportés	517 500	65 042	452 458

Fonds de revenu Supremex**NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

30 septembre 2006

Non vérifié

9. ACTIFS INCORPORELS

	30 septembre 2006		
	Coût	Amortissement	Valeur
	\$	Cumulé	comptable
		\$	nette
			\$
Relations clients	55 465 000	2 788 511	52 676 489
Ententes de non-concurrence	755 000	37 957	717 043
	56 220 000	2 826 468	53 393 532

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	30 septembre
	2006
	\$
Comptes fournisseurs	7 403 521
Somme à payer à Cenveo	172 958
Charges à payer	15 475 794
	23 052 273

Le Fonds compte des charges à payer à un tiers totalisant 4 millions de dollars dans le cadre d'opérations conclues avec Cenveo, qui figurent dans les charges à payer au 30 septembre 2006 et qui seront remboursées par Cenveo dans la mesure et au moment où le paiement sera exigible. Par conséquent, un montant de 4 millions de dollars à recevoir de Cenveo a été constaté dans les états financiers de Fonds et est inclus dans les débiteurs.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

11. FACILITÉS DE CRÉDIT

Le Fonds dispose de facilités de crédit garanties de premier rang comprenant une facilité de crédit renouvelable d'un montant pouvant atteindre 40 millions de dollars et d'une facilité d'emprunt à terme d'un montant de 75 millions de dollars. Les deux facilités portent intérêt à un taux variable fondé sur le taux préférentiel canadien, le taux de base américain, le LIBOR ou le taux des acceptations bancaires majoré des marges applicables.

La facilité de crédit renouvelable peut être affectée aux fins générales du Fonds, au fonds de roulement et aux acquisitions permises. Les deux facilités viennent à échéance le 31 mars 2010 et aucun remboursement de capital n'est requis avant l'échéance.

Les montants tirés en vertu des facilités de crédit renouvelable et d'emprunt à terme sont les suivants:

	30 septembre 2006
	\$
Facilité de crédit renouvelable	—
Facilité d'emprunt à terme	75 000 000
	<u>75 000 000</u>

Au 30 septembre 2006, les taux d'intérêt sur les facilités de crédit renouvelable et d'emprunt à terme étaient de 6,0 % et 5,62 % respectivement. Le Fonds a conclu un swap de taux d'intérêt pour la totalité du montant de sa facilité d'emprunt à terme pour payer un taux fixe de 5,426 % jusqu'au 31 mars 2007, 5,663 % du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, 5,866 % du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et 6,067 % du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010 (voir Note 17).

En vertu des modalités de la facilité de crédit, le Fonds est dans l'obligation, entre autres conditions, de respecter certaines clauses restrictives. Au 30 septembre 2006, le Fonds respectait toutes ces clauses restrictives.

Les facilités de crédit sont garanties par une hypothèque et une sûreté réelle couvrant la totalité des actifs existants et futurs du Fonds et de ses filiales.

Frais de financement, montant net

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2006	Période de 184 jours terminée le 30 septembre 2006
	\$	\$
Intérêts sur les facilités de crédit garanties	1 040 055	2 105 737
Intérêts autres	(102 376)	(118 171)
Amortissement des frais de financement reportés	32 344	65 042
	<u>970 023</u>	<u>2 052 608</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

- (a) Les impôts futurs tiennent compte de l'incidence fiscale nette des écarts temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de présentation financière et les montants utilisés aux fins de calcul d'impôts.

L'incidence fiscale des écarts temporaires desquels découlent des tranches importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs se présente comme suit :

	30 septembre 2006
	\$
Actifs d'impôts futurs	
Charges liées au premier appel public à l'épargne du Fonds	4 486 376
Obligation au titre des avantages de retraite	235 708
Pertes autres qu'en capital	1 410 365
	6 132 449
Passifs d'impôts futurs	
Immobilisations corporelles	5 030 150
Actif au titre des prestations de retraite constituées	1 762 331
Actifs incorporels	16 656 033
Autres	541 504
	23 990 018

L'écart d'acquisition provenant de l'acquisition de Supremex n'est pas déductible aux fins fiscales.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

12. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES – (suite)

- (b) La charge d'impôts diffère de la charge qui aurait été obtenue en appliquant les taux d'impositions canadiens combinés (fédéral et provinciaux) en raison des éléments suivants :

	Période de trois mois terminée le 30 septembre 2006 \$	Période de 184 jours terminée le 30 septembre 2006 \$
Bénéfice avant les impôts sur le revenu	7 546 130	10 391 504
Impôts sur les bénéfices aux taux combinés prévus par la loi de 33,43 %	2 514 420	3 473 880
Dépense d'intérêts payée au Fonds par la compagnie éliminée à la consolidation	(3 092 165)	(6 198 591)
Incidence de la variation des taux d'imposition	(57 820)	(1 430 210)
Incidence de l'amortissement de la rémunération différée non déductible aux fins fiscales	489 154	992 372
Éléments non déductibles et autres	(264 391)	33 863
Impôts sur les bénéfices (récupération)	(410 802)	(3 128 686)

Les impôts sur les bénéfices (récupération) sont détaillés comme suit :

Impôts courants	222 223	222 223
Impôts futurs (récupération)	(633 025)	(3 350 909)
Impôts sur les bénéfices (récupération)	(410 802)	(3 128 686)

Le 2 mai 2006, le budget fédéral Canadian annonçait des réductions d'impôt corporatif généralisées, qui sera réduit graduellement de 22,12 % à 19 % en 2010, et qui sont entrées en vigueur le 22 juin 2006. De plus, au cours du deuxième trimestre de 2006, d'autres réductions des taux d'impôt provinciaux sont entrées en vigueur. Ainsi, à la fin du deuxième trimestre, le Fonds a réévalué ses actifs et passifs d'impôts futurs en fonction des nouveaux taux d'imposition en vigueur.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

13. CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS**Parts du Fonds**

Un nombre illimité de parts du Fonds peuvent être émises en vertu de la déclaration de fiducie du Fonds. Chaque part est cessible et représente une participation réelle indivise égale dans les distributions et l'actif net du Fonds. Toute les parts comportent des droits et privilèges égaux, à l'exception de Cenveo qui, en vertu de la déclaration de fiducie du Fonds, peut désigner un fiduciaire tant et aussi longtemps qu'il détiendra au moins 10 % de l'ensemble des parts émises. Chaque part donne droit au porteur à une quote-part égale de toutes les attributions et distributions, ainsi qu'à un vote à toutes les assemblées des porteurs de parts par part entière détenue.

Les parts du Fonds sont rachetables en tout temps au gré du porteur à un prix équivalent à 90 % du cours moyen pondéré quotidien des parts des dix derniers jours de Bourse, ou le cours de clôture à la date du rachat si ce montant est moins élevé. Les rachats en espèces par le Fonds sont limités à 50 000 \$ au cours d'un mois donné. Les rachats excédant ce montant devront être réglés au moyen d'une distribution en nature d'actifs du Fonds.

	Nombre	Montant \$
Parts du Fonds		
Émises lors du premier appel public à l'épargne	17 500 000	175 000 000
Émises suite à l'exercice de l'option pour attributions excédentaires	2 500 000	25 000 000
Émises aux employés	2 364 228	23 642 280
Émises à Cenveo en contrepartie des entreprises acquises	8 947 439	89 474 390
	31 311 667	313 116 670
Frais d'émission, déduction faite des impôts futurs de 5 401 905 \$	—	(10 815 818)
Solde au 30 septembre 2006	31 311 667	302 300 852

Parts des employés

Dans le cadre de l'acquisition, 2 364 228 parts évaluées à 23 642 280 \$ ont été émises à certains dirigeants pour une contrepartie de 23 642 \$ au comptant, modifiant le régime d'intéressement de la direction. Ces parts sont placées en mains tierces et 50 % seront libérées le 31 mars 2008, 25 % le 31 mars 2009 et 25 % le 31 mars 2010. Elles pourront cependant à être libérées par anticipation dans certaines circonstances ou si elles sont cédées à Supremex pour une considération symbolique de 0,01 \$ la part en cas de départ volontaire de l'employé ou de congédiement de l'employé pour un motif valable avant l'expiration de la période d'entiercement de quatre ans. Les employés ont droit aux distributions déclarées sur ces parts. La valeur initiale de ces parts, déduction faite de la contrepartie au comptant reçue,

Fonds de revenu Supremex

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

est constatée au titre de la rémunération différée et est amortie au titre de la rémunération sur la durée d'acquisition des droits qui y sont rattachés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

13. CAPITAL DES PORTEURS DE PARTS – (suite)**Option pour attributions excédentaires**

Le 28 avril 2006, les preneurs fermes ont exercé intégralement leur option pour attributions excédentaires, ce qui a donné lieu à l'émission par le Fonds de 2 500 000 parts supplémentaires aux mêmes conditions que celles du premier appel public à l'épargne.

De plus, en contrepartie des entreprises acquises, le Fonds a émis un billet qui a été remboursé à même le produit net de l'option pour attributions excédentaires.

Bénéfice net de base et dilué par part

Le nombre de part considéré dans la détermination du nombre moyen pondéré de parts en circulation comprend les 2 500 000 parts relatives à l'option pour attributions excédentaires, comme si elles avaient été émises le 31 mars 2006, compte tenu qu'il était assuré que ces parts seraient émises.

14. DISTRIBUTION

Le Fonds effectue la distributions mensuelle de ses liquidités disponibles aux porteurs de parts inscrits le dernier jour ouvrable de chaque mois, payable le 15^e jour du mois suivant, ou autour de cette date. Les distributions aux porteurs de parts sont enregistrées lorsque déclarées. La distribution du mois de septembre d'un montant de 2 999 658 \$ a été déclarée et enregistrée au titre de distribution à payer en septembre 2006 et payée aux porteurs de parts le 16 octobre 2006 (voir Note 19). Les distributions pour la période du 1^{er} avril 2006 au 30 septembre 2006 sont comme suit :

Période	Date de clôture des registres	Date de paiement	Par part \$	Distribution \$
Avril 2006	28 avril 2006	15 mai 2006	0,0958	2 999 658
Mai 2006	31 mai 2006	15 juin 2006	0,0958	2 999 658
Juin 2006	30 juin 2006	17 juillet 2006	0,0958	2 999 658
Juillet 2006	31 juillet 2006	15 août 2006	0,0958	2 999 658
Août 2006	31 août 2006	15 septembre 2006	0,0958	2 999 658
Septembre 2006	30 septembre 2006	16 octobre 2006	0,0958	2 999 658
			0,5748	17 997 948

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

15. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES**(a) Contrats de location-exploitation et autres engagements**

Le Fonds a conclu des contrats de location-exploitation principalement à l'égard des bâtiments. Les paiements minimums exigés en vertu de ces contrats de location, par exercice et par la suite, sont comme suit :

	\$
2006	532 432
2007	2 027 573
2008	1 582 587
2009	1 241 338
2010	974 361
Par la suite	486 056

Au 30 septembre 2006, le Fonds avait également un engagement ferme visant l'acquisition de matériel et d'outillage totalisant environ 336 000 \$, lequel sera payé en 2006.

(b) Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à diverses réclamations, litiges et poursuites. Ces litiges comportent souvent de nombreuses incertitudes, et l'issue de chaque cause est imprévisible. De l'avis de la direction, le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière du Fonds.

L'une des filiales du Fonds fait l'objet d'une enquête par le Bureau de la concurrence du Canada en ce qui a trait à un système présumé de prix imposés par certains de ses clients. Selon la direction, il est peu probable que cette enquête entraîne un passif important pour le Fonds.

Outre l'enquête susmentionnée, le Bureau de la concurrence a également indiqué qu'il avait l'intention de pousser son enquête ou d'en entreprendre une autre afin d'établir si une fixation de prix ou un partage des marchés avait eu lieu dans les années 1980 et 1990 relativement à l'approvisionnement du marché des enveloppes au Canada. Tandis que le Bureau de la concurrence poursuit ses recherches, la direction ne peut, à l'heure actuelle, déterminer ou prévoir la portée ou l'issue de l'enquête actuelle ou de toute nouvelle enquête qui pourrait être amorcée et l'incidence, le cas échéant, de ces procédures sur la situation financière du Fonds.

L'exposition du Fonds aux éléments susmentionnés est atténuée par le fait que la convention d'acquisition des activités du Fonds comprend des représentations et des garanties ainsi que des indemnisations connexes pour tout passif du vendeur survenant

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

avant le 30 septembre 2008 en faveur du Fonds.

15. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES – (suite)

(c) Garanties

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds a conclu des ententes qui possèdent des caractéristiques correspondant à la définition d'une garantie. Ces ententes peuvent exiger que le Fonds compense les autres parties à l'entente pour les coûts engagés et les pertes subies par suite de divers événements, notamment le non-respect de déclarations et de garanties, la perte de droits de propriété ou des dommages à la propriété, les réclamations pouvant découler de la prestation de services et les obligations environnementales. Ces ententes prévoient les indemnités et les garanties aux contreparties comme suit :

Contrats de location-exploitation

Le Fonds s'est engagé en vertu de clauses générales d'indemnisation, en tant que preneur, à indemniser le bailleur en cas de passif lié à l'utilisation des biens loués. Ces contrats de location viennent à échéance à différentes dates jusqu'en octobre 2011. La nature de ces ententes varie selon les contrats, ce qui empêche le Fonds d'évaluer le montant total éventuel qu'il pourrait être tenu de verser aux bailleurs. Par le passé, le Fonds n'a pas eu à verser de montants importants en vertu de ces ententes. En outre il possède une couverture d'assurance pour certaines des obligations contractées et, au 30 septembre 2006, n'avait constaté aucun passif lié à ces indemnités.

Cessions d'activités

Par suite de la vente d'activités commerciales, d'actions ou de l'actif net, le Fonds peut, à l'occasion, consentir à verser des indemnités concernant des réclamations découlant des activités commerciales antérieures. La nature de ces indemnités empêche le Fonds d'évaluer le montant total éventuel qu'il pourrait être tenu de verser aux parties bénéficiaires de la garantie. Par le passé, le Fonds n'a pas eu à verser d'indemnités importantes et, au 30 septembre 2006, le Fonds n'avait comptabilisé aucun passif lié à ces indemnités.

16. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le Fonds exerce ses activités dans un secteur d'exploitation, soit la fabrication et la vente d'enveloppes. Au 30 septembre 2006, les actifs nets du Fonds totalisaient 275 330 814 \$ au Canada et 1 842 150 \$ aux États-Unis. Les produits d'exploitation du Fonds se sont élevés à 40 413 417 \$ et 81 246 592 \$ au Canada et 8 222 262 \$ et 15 558 242 \$ aux États-Unis pour les périodes de trois mois et 184 jours terminées le 30 septembre 2006.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Exposition au taux d'intérêt et au risque de change étranger

Le Fonds est exposé au risque d'intérêt sur sa facilité d'emprunt à terme. Le Fonds a conclu un swap de taux d'intérêt pour la totalité du montant de sa facilité d'emprunt à terme pour payer un taux fixe de 5,426 % jusqu'au 31 mars 2007, 5,663 % du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, 5,866 % du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 et 6,067 % du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. Comme il est décrit à la note 3, le Fonds comptabilise cet instrument financier à titre de couverture. Au 30 septembre 2006, l'évaluation à la valeur du marché du swap de taux d'intérêt s'est traduite par une perte de 1 029 785 \$.

Le Fonds exerce ses activités au Canada et aux États-Unis, ce qui donne lieu au risque que son bénéfice et ses flux de trésorerie subissent l'incidence de la variation du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien. Historiquement, le montant des acquisitions et des dépenses en immobilisations en dollars américains se rapprochait des produits gagnés en dollars américains, ce qui avait limité l'exposition au taux de change du Fonds. La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer comprennent des soldes libellés en dollars américains à la fin de la période.

Juste valeur

La valeur comptable des débiteurs, des créditeurs et charges à payer et de la somme à payer à Cenveo constitue une estimation raisonnable de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des facilités de crédit garanties se rapproche de leur valeur comptable compte tenu des taux du marché disponibles pour le Fonds pour des instruments financiers comportant des risques, des durées et des échéances semblables.

Risque de crédit et concentration de la clientèle

Le Fonds procède régulièrement à l'évaluation du crédit de sa clientèle, et des provisions pour pertes de crédit éventuelles ont été constituées. Au 30 septembre 2006, aucun client ne représentait plus de 10 % du total des débiteurs ou des produits.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

30 septembre 2006

Non vérifié

18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTES

Le Fonds a conclu les opérations suivantes avec Cenveo. Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

	Période de 3 mois terminée le 30 septembre 2006 \$	Période de 184 jours terminée le 30 septembre 2006 \$
Produits	2 017 948	3 602 110
Acquisition de matières premières	447 104	964 082

19. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 16 octobre 2006, le Fonds a déclaré la distribution pour la période du 1^{er} octobre 2006 au 31 octobre 2006 au montant de 2 999 658 \$ ou 0,0958 \$ par part, pour les porteurs de parts enregistrés le 31 octobre 2006. Cette distribution sera versée le 15 novembre 2006.

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances (Canada) a proposé des changements visant l'imposition de certaines distributions de fiducies de revenu dont les parts sont cotées en bourse. Au terme de cette proposition, si adoptée, le Fonds serait assujéti à un impôt au taux de 31,5 % sur ces distributions et ce, à partir du 1er janvier 2011. La direction révisé actuellement l'incidence des changements proposés.